

**Annick GIRARDIN**

Député de Saint-Pierre et Miquelon

LODEOM - 10/04/2009

### **Intervention Aides au logement**

Je tiens à remercier le Gouvernement d'avoir répondu favorablement à la démarche entreprise depuis l'automne 2007 avec mon collègue Sénateur Denis Detcheverry, afin de rendre applicables dans l'Archipel les aides au logement. Cet article, issu de l'amendement adopté au Sénat, permettra enfin de mettre en oeuvre ce chantier.

Le besoin est grand. De surcroît, il est impératif de tenir compte du décalage dans les niveaux de prix et de salaires. Ainsi, pour que les Saint-Pierrais et Miquelonnais ne soient pas exclus - à niveau de pouvoir d'achat égal - de ces nouvelles aides, il sera nécessaire de relever les plafonds de ressources de 40 %. C'est d'ailleurs le précédent que nous avons établi lorsque nous avons étendu de nombreuses prestations familiales jusqu'alors inexistantes chez nous.

Aussi, vous comprendrez bien que j'exercerai la plus haute vigilance pour que l'engagement pris aujourd'hui dans la LODEOM se traduise le plus rapidement possible par l'application concrète, adaptée et efficace de toutes les aides au logement qui manquent aujourd'hui dans l'Archipel.